

DEPARTEMENT des HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE GAP  
CANTON de ST FIRMIN

Envoyé en préfecture le 02/08/2022  
Reçu en préfecture le 02/08/2022  
Affiché le  
ID : 005-210500625-20220729-35\_2022-DE

**COMMUNE du GLAIZIL**

Membres en exercice : 10      Membres Présents : 8      Membres représentés : 0      Absents : 2  
**VOTE : POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**SEANCE du 29 juillet 2022**

**DELIBERATION N° 35 / 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 juillet à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 22 juillet 2022 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire.

**PRESENTS :** COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, SAUVA Christian

**ABSENTS :** GAUTHIER Jean-Pierre, REY Delphine.

**SECRETAIRE :** ARMAND Nathalie

**Objet : Ecluses et signalétiques de voirie – Choix du prestataire et demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Département des Hautes-Alpes**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les choix fait en matière de sécurisation de la voirie départementale, en collaboration avec les services de la Maison Technique du Département des Hautes-Alpes.

A cet effet, Monsieur le Maire dépose sur le bureau différents devis pour l'acquisition d'écluses de voirie et de la signalétique, prévues lors des réunions de travail avec la Maison Technique du Département des Hautes-Alpes, pour une somme totale estimée à 6984,025€ TTC, soit 5817,54 € HT.

Afin de financer les acquisitions de matériel prévu pour ces travaux de sécurisation, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre des amendes de police pour la somme la plus élevée possible.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le devis de la société Signaux Girod nécessaire à la mise en place de la signalétique routière s'élevant à la somme de 1660,14€ HT, soit 1992,17€ TTC
- Approuve le devis de la société France Matériaux pour la fourniture des écluses de voirie s'élevant à la somme de 4157,40€ HT, soit 4988,88€ TTC
- Autorise Monsieur le Maire à demander l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour l'acquisition de tout le matériel nécessaire à cette opération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Pour copie conforme  
Le Maire,  
COLLIN François**

  
